



locaux occupé sans bail mais paiement des loyers

Par **nini69**, le **08/02/2011** à **19:53**

Tout d'abord merci pour toutes les attentions qui seront portées à mon sujet.

Cela fait maintenant 2 ans que ma société occupe un local commercial en sous location (surface totale 250 m2 surface occupé 80m2) l'autre parti était occupé par l'entreprise qui me sous louait.

Le problème est que depuis 8 mois il y a eu un problème entre l'entreprise qui me sous louait (qui a disparu) et le propriétaire. Ne sachant pas à qui payer le loyer, j'ai décidé de payer directement au propriétaire (par chèque) qui a accepté mes paiements mensuels(8 mois) mais je ne dispose d'aucune quittance de loyer, ni d'aucun bail, néanmoins j'ai assuré la partie de mon local, je reçois tous mes courriers à cette adresse, et mes paiements par CB témoignent de ma présence dans ce local. Le propriétaire m'a dit oralement que j'occupais ce local en toute illégalité.

Que dois-je faire afin de me protéger ?

L'acceptation des paiements par le propriétaire valide t elle un éventuel bail ?

Dois-je faire intervenir un huissier pour témoigner de ma présence ?

Merci pour vos attention.